

droit de vote—mais ailleurs, non. En novembre dernier, le conseil des Territoires du Nord-Ouest adoptait à l'unanimité une résolution demandant au Parlement fédéral de faire en sorte que le droit de vote dans les Territoires soit accordé à tous les habitants de l'Arctique oriental, du district de Keewatin et de l'Arctique central, régions habitées en grande partie par des Esquimaux.

Depuis mon arrivée à la Chambre des communes, je n'ai cessé de soulever cette question. Je l'ai signalée à la Chambre à l'occasion de la déclaration faite par le premier ministre à Londres le 12 juillet dernier, selon laquelle les questions de race ne devraient pas entrer en ligne de compte dans l'octroi du droit de suffrage. Le premier ministre participait alors à la conférence du Commonwealth. On peut lire mes observations à cet égard à la page 5570 du hansard. Chaque fois que l'occasion m'en a été donnée, j'ai soulevé cette question à la Chambre. J'ai demandé au gouvernement d'accorder le droit de suffrage à tous les citoyens des Territoires du Nord-Ouest.

Comme en fait foi la page 6159 du hansard, j'ai dit ce qui suit:

Il ne faut pas que l'année 1964 se termine sans qu'on puisse dire au Canada et, en fait, en Rhodésie du Sud si nous devons y donner des conférences, que chaque Canadien d'au moins 21 ans quelle que soit la région du Canada où il habite, a le droit de vote pour élire son propre conseil.

Dans sa déclaration qu'il a fait lire hier aux étudiants, le premier ministre disait, entre autres choses:

J'honore les citoyens d'Alabama ou de n'importe où qui combattent dans les limites de la loi pour leurs droits de libres citoyens...

Je sais que le gouvernement des États-Unis s'inquiète beaucoup et qu'il fait des efforts pour supprimer les causes de ce malaise au moyen de sa loi sur les droits civils.

Moi aussi, monsieur l'Orateur, je sais que le président des États-Unis s'inquiète beaucoup. Je veux savoir si le premier ministre du Canada s'inquiète. C'est déjà grave de barricader une cour de justice à Selma (Alabama) pour empêcher les gens de s'inscrire. Mais c'est plus grave de ne leur fournir aucun endroit pour s'inscrire. C'est ce que nous faisons ici. Je demanderais au porte-parole du gouvernement ce soir, dans l'esprit des droits civils et dans un esprit de collaboration et de non-sectarisme politique—je suis sûr que cette demande aura l'appui de toute la Chambre—de modifier la loi sur les Territoires du Nord-Ouest par l'adjonction d'une disposition permettant à tous les habitants du Nord de voter, quel que soit leur lieu de résidence. Si nous ne le faisons pas, si nous ne pouvons pas le faire ou si nous ne voulons pas le faire, alors je dis au premier ministre et à tous les députés à la Chambre: juste ciel,

cessons d'envoyer des télégrammes de condoléances aux gens qui sont prêts à consacrer leur temps et leurs efforts et, au besoin, leur vie, à la lutte pour la reconnaissance des droits civils, car cette question dépasse la compétence des membres de la Chambre des communes.

**L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Monsieur l'Orateur, je ne me propose pas de traiter de ce sujet par rapport aux conditions et aux problèmes pouvant exister aux États-Unis, mais plutôt à la lumière de la situation au Canada. Je signalerai à l'honorable député des Territoires du Nord-Ouest que sa plainte est anachronique dans une certaine mesure. Sauf erreur, il connaît l'ensemble du problème. Je crois aussi qu'il a appuyé en 1962 le parti dont il fait actuellement partie et il se souviendra sûrement que son parti a rédigé deux bills prévoyant la division de cette région en deux territoires, celui de Mackenzie et celui de Nunassiat. Il se rappellera aussi que son parti n'a rien fait à l'égard de ces mesures, qu'il n'en a même pas saisi la Chambre des communes.

Un peu plus tard, nous constatons que l'honorable député des Territoires du Nord-Ouest était à la Chambre le 8 juillet 1963, lorsque nous avons présenté ces bills qui auraient renfermé notamment les réformes qu'il préconise ce soir. Qu'a-t-il fait alors? Il s'y est opposé sans trêve et, tout au long du débat, a combattu ces bills. Non pas parce que nous accordions le droit de vote aux Esquimaux, je vous le concède, mais il a invoqué d'autres principes.

Je ne dirai que ceci. Nous voulons faire du progrès. J'estime que nous en avons fait, en ce qui concerne les Territoires, et nous avons l'intention d'en faire encore à l'avenir. J'ai travaillé en très étroite collaboration avec le commissaire et le Conseil des Territoires du Nord-Ouest. Cet organisme semble faire preuve, à l'heure actuelle, d'un esprit d'initiative salutaire et prometteur de progrès et j'en suis fort heureux. En ce qui concerne les membres élus comme les membres désignés, ce conseil est probablement le plus déterminé et le plus actif que nous ayons eu depuis longtemps. Je suis tout à fait au courant des résolutions qu'il a adoptées et qu'il nous a transmises. Je n'ai pas l'intention d'accuser mon honorable ami d'anticiper sur ce que nous allons faire, mais je lui dis, par exemple, que nous allons prendre rapidement des mesures dans ce domaine. Il s'agit d'une question de politique, qui sera annoncée en temps utile à la Chambre et je crois que l'honorable député sera alors plus que satisfait des mesures que nous entendons prendre.